

SYNDICAT MIXTE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX PORT D'ARMOR

Séance du 2 mars 2016

Date de la convocation et affichage : 25 février 2016

Nombre de membres en exercice : 12

L'an deux mil seize, le 2 mars à 9h30, les membres du conseil syndical du syndicat mixte de SAINT-QUAY-PORTRIEUX – PORT D'ARMOR, dûment convoqués, se sont réunis en salle du Conseil Municipal de la mairie de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, sous la présidence de M. Thierry SIMELIERE.

Étaient présents : M. Erwan BARBEY CHARIOU, Mme Brigitte BLEVIN, M. Hervé HUC, M. Clément LACOUR, M. Yves-Jean LE COQÛ, M. Marcel QUELEN.

Absents représentés : M. Jean-Yves DE CHAISEMARTIN a donné pouvoir à M. Yves-Jean LE COQÛ ;
Mme Sophie LATHUILLIERE a donné pouvoir à M. Erwan BARBEY CHARIOU ;
Mme Valérie RUMIANO a donné pouvoir à M. Thierry SIMELIERE.

Absents excusés : M. Patrice KERVAON, Mme Christine ORAIN.

M. HUC a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Étaient également présents :

Madame Christel CHEVALIER, Gestionnaire administrative, permanente au syndicat mixte,
M. Philippe LOUESDON, Secrétaire général du Syndicat mixte,
M. Jean-Michel GAIGNE, Directeur de la régie Autonome du Port d'Armor,
M. David HILAIRE, Chef de l'Antenne maritime à l'Agence Technique de Lamballe, Département des Côtes d'Armor.
M. Christophe MARQUES, Chef du Service Gestion des Ports et du Littoral, Département des Côtes d'Armor.

Approbation du Procès-verbal de la séance du 17 décembre 2015

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

Monsieur le Président demande à ajouter un point à l'ordre du jour : Validation du programme définitif de l'aménagement de l'esplanade. Aucun membre ne s'oppose à l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Présents : 7 Représentés : 3 Votants : 10

Délibération n° 16-01-001

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

M. le Président présente les orientations budgétaires du budget du Syndicat mixte.

Les dépenses réelles de fonctionnement couvrent les charges de personnel, de fonctionnement simple et les intérêts d'emprunt. Aucune nouvelle action n'est prévue par rapport à l'exercice 2015.

Les participations des collectivités membres vont diminuer par rapport aux exercices précédents. La part du Département passe de 209.000€ à 169.000€ et la part de la Commune s'ajuste de 171.000€ à 138.000€.

En section d'investissement, outre les dépenses obligatoires et prioritaires du remboursement de la dette et de la somme prévue en restitution à la SNP pour la réalisation d'un ascenseur d'accès au 1^{er} étage, les aménagements des terre-pleins sont la seule opération prévue sur l'exercice 2016.

Suite aux derniers comités de pilotage et des chiffrages, le montant des investissements dans le cadre de cette opération se décomposent ainsi :

Marché de travaux estimé à 1.550.000€ HT

Convention avec le SDE estimé à 137.500€ HT

La nouvelle enveloppe globale des travaux est estimée à 1.687.500€ HT soit 2.025.000€ TTC.

La Maîtrise d'œuvre des travaux est estimée à 42.646€ HT.

Le phasage des travaux envisagé laisse prévoir le paiement de 80% de ces dépenses sur 2016.

M. Le Président invite M. GAIGNE, Directeur de la Régie du Port d'Armor à présenter ses projets d'investissements sur 2016 qui liste les investissements suivants :

- Le renouvellement de pontons et catways, afin de poursuivre la remise à niveau et la modernisation des installations du port. Coût de l'investissement : environ 50 000 € HT ;
- Le renouvellement de bornes électriques et d'alimentation en eau, afin de poursuivre la remise à niveau et la modernisation des équipements du port. Coût de l'investissement : 15 000 € HT ;
- Le changement des équipements et logiciels informatiques de contrôle d'accès au parking, sanitaires et gestion de la potence de levage, pour un coût d'environ 18 000 € HT ;
- L'achat d'un moteur hors-bord pour équiper un bateau de servitude, pour un cout d'environ 5000 € HT
- L'achat d'un petit véhicule de service technique électrique pour les interventions sur le port, pour un coût d'environ 8700 € HT ;
- Le renouvellement de matériel informatique et de bureau, l'acquisition de petit équipement, pour un coût d'environ 7 000 € HT ;
- Des travaux de réfection et d'aménagement dans les locaux de la capitainerie, pour un coût d'environ 8000 € HT ;
- Des travaux de réfection des pieux, pour un coût d'environ 8000 € HT.

Le montant de l'ensemble de ces investissements (119.700€HT) sera inscrit au budget primitif 2016 ; ces investissements seront financés sur les fonds propres de la régie autonome, sans recours à l'emprunt.

Le Conseil syndical a pris acte des orientations budgétaires pour 2016 pour le budget principal du syndicat mixte et du budget annexe de la régie Autonome d'Exploitation.

Présents : 7 Représentés : 3 Votants : 10

Délibération n° 16-01-002

Régie Autonome : DEMANDE DE RECONSTITUTION DE LA RÉGIE D'AVANCES

M. le Président explique que des dépenses effectuées en fin d'année ont été réglées par la régie d'avances. Ces dépenses n'étant pas conformes à l'acte constitutif de la régie, les mandats de reconstitution ont été rejetés par le Trésor Public.

Compte tenu de la nature de ces dépenses, précédemment prises en charge par la régie, il est proposé, à titre exceptionnel et en vue de régulariser la situation, d'autoriser ces dépenses dont le montant global est de 268,25€HT, soit 321.90€TTC.

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° 98-05 du 12 janvier 1998 portant création d'une régie d'avances auprès du bureau du port ;
- Vu la délibération N°99-04 du 2 mars 1999 portant modification de la régie d'avance ;
- Vu la délibération n°01-12- du 27 juin 2001 portant augmentation du montant de dépenses de la régie d'avances ;
- Vu la délibération n°10-20 du 29 juin 2010 portant modification de la régie d'avance ;
- Vu les éléments présentés ci-dessus ;

Les membres du Conseil syndical, appelés à se prononcer,

DECIDENT PAR 10 (DIX) VOIX POUR

D'autoriser, à titre exceptionnel, les dépenses mentionnées ci-dessus et ce pour un montant global de 268,25€ HT soit 321,90€TTC.

Présents : 7 Représentés : 3 Votants : 10

Délibération n° 16-01-003

Régie Autonome : TARIFS 2016 – MODIFICATIONS TARIFAIRES

M. le Président explique que durant le premier trimestre de l'année 2016, à l'occasion de la mise en place d'un nouveau système de contrôle d'accès permettant l'accès au parking du port et aux sanitaires, les clients annuels du port et titulaires de garanties d'usage se verront remettre chacun une nouvelle clé électronique d'accès.

La première clé est gratuite et chaque clé d'accès supplémentaire sera facturée 15 € TTC.

Cette disposition modifie le prix figurant dans les compléments tarifaires 2016, arrêté par délibération du conseil syndical n°15-04-001 du 2 juillet 2015, fixant le prix d'une clé électronique d'accès supplémentaire à la somme de 25 €.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n° 15-04-001 du 2 juillet 2015 fixant les conditions tarifaires du Port d'Armor ;
Vu les motifs exposés ci-dessus ;

Les membres du Conseil syndical, appelés à se prononcer,

DECIDENT PAR 10 (DIX) VOIX POUR

**De fixer le prix des clés d'accès comme suit : 1^{ère} clé gratuite, chaque clé supplémentaire sera facturée 15€ TTC ;
D'inscrire ces nouvelles dispositions aux conditions tarifaires 2016 du Port d'Armor.**

Présents : 7 Représentés : 3 Votants : 10

Délibération n° 16-01-004

Syndicat mixte : DEPOT DU PERMIS D'AMENAGER

M. le Président explique que dans le cadre du projet d'aménagement des terre-pleins, le projet a été finalisé par le comité de pilotage selon les directions validées en conseil syndical le 23 février 2015 et présentées aux nouveaux membres le 2 juillet 2015 et en réunion publique le 6 juillet 2015.

Pour satisfaire aux obligations légales, il convient que le Président du Syndicat mixte soit dûment autorisé par le conseil à signer et déposer le permis d'aménager auprès du service instructeur et dont la notice descriptive est jointe en annexe.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles R421-19 à R421-22 ;
Vu la délibération syndical n°15-02-009 du 23 février 2015 fixant le programme d'aménagement des terre-pleins ;
Vu les éléments présentés ci-dessus ;

Les membres du Conseil syndical, appelés à se prononcer,

DECIDENT PAR 10 (DIX) VOIX POUR

D'autoriser M. le Président à signer et déposer le Permis d'aménager pour les terre-pleins du Nouveau Port auprès de la Mairie de Saint Quay Portrieux.

Présents : 7 Représentés : 3 Votants : 10

Délibération n° 16-01-005

Syndicat mixte : AMENAGEMENT DES TERRE-PLEINS VALIDATION DU PROGRAMME DEFINITIF

Suite au dernier comité de pilotage du 10 février 2016, M. le Président rappelle que l'enveloppe prévisionnelle des travaux a été estimée à 1.550.000€ HT. Cette enveloppe comprend l'aménagement de l'ensemble des secteurs définis initialement. Elle comprend également les travaux pour le compte des autres organismes partageant cet espace (CCI, Ville de St Quay, commerçants) pour lesquels il conviendra de mettre en place les modalités de participation financière. Ce montant ne comprenant pas l'éclairage public qui sera sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat d'Energie 22 (SDE22).

M. le Président demande aux membres de bien vouloir valider cette nouvelle enveloppe.

Par ailleurs, il souhaite que les membres l'autorisent à solliciter des subventions et des financements auprès des partenaires de ce projet (Agence de l'eau, Commune de Saint Quay Portrieux, CCI, SNP..)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération 15-02-009 du 23 février 2015 fixant le programme d'aménagement des terre-pleins ;
Vu la délibération n° 16-01-001 de ce jour fixant les orientations budgétaires pour 2016 ;
Vu les éléments exposés ci-dessus ;

Les membres du Conseil syndical, appelés à se prononcer,

DECIDENT PAR 10 (DIX) VOIX POUR

- De valider l'enveloppe globale des travaux à 1.550.000€ HT ;
- D'autoriser M. le Président à effectuer les démarches nécessaires pour l'obtention de subventions et de financements auprès des partenaires de ce projet.

Questions diverses

M. LE COQUÛ souhaite connaître l'avancement du projet de la base de maintenance du parc éolien qui doit être implanté au port d'Armor.

M. SIMELIERE explique que le consortium Ailes marines est concentré sur la phase réglementaire du projet et notamment la phase de concertation du public et de l'enquête publique.

Le choix entre les scénarios d'implantation de la base de maintenance n'a pas été effectué pour le moment. Vraisemblablement, Ailes Marine attend la fin de l'enquête publique pour se prononcer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h15

La secrétaire de séance

M. Hervé HUC